

Mercredi 20 décembre 2017

Dix-huitième jour de l'Avent



Sixième chapitre d'AL : Quelques pistes pastorales (extraits à partir du § 232)

LES VIELLES BLESSURES

« L'ENFANCE OU L'ADOLESCENCE MAL VECUES CONSTITUENT UN TERRAIN DE CRISES PERSONNELLES QUI FINISSENT PAR AFFECTER LE MARIAGE. » § 239

CHACUN DES EPOUX EST APPELE A VIVRE UN PROCESSUS DE LIBERATION, A SUIVRE UN PARCOURS DE GUERISON DE SA PROPRE HISTOIRE AFIN DE POUVOIR VIVRE UN AMOUR PLUS MATURE.

ACCOMPAGNER APRES LES RUPTURES ET LES DIVORCES

IL Y A DES CAS OU, APRES AVOIR TOUT TENTE, LA SEPARATION DU COUPLE EST INEVITABLE. LE DIOCESE DOIT, PAR SON ECOUTE, DISCERNER SI UN CHEMIN DE PARDON, DE RECONCILIATION OU DE MEDIATION EST POSSIBLE. LES PERSONNES SEPEAREES ET DIVORCEES DEMEURANT SEULES SONT, POUR LEUR PART, INVITEES A OBTENIR LE RECONFORT DE L'EUCCHARISTIE. LES PERSONNES DIVORCEES ET REMARIEES, PAR AILLEURS, DOIVENT SENTIR QU'ELLES SONT ACCUEILLIES ET QU'ELLES FONT PARTIE DE L'EGLISE : ELLES NE SONT PAS EXCOMMUNIEES. L'EGLISE VA ALORS LES ENCOURAGER A PARTICIPER A LA COMMUNAUTE ECCLESIALE. ELLES SERONT ACCOMPAGNEES AVEC RESPECT DANS UN DISCERNEMENT ATTENTIF. « PRENDRE SOIN D'EUX NE SIGNIFIE PAS POUR LA COMMUNAUTE CHRETIENNE UN AFFAIBLISSEMENT DE SA FOI ET DE SON TMOIGNAGE SUR L'INDISSOLUBILITE DU MARIAGE, C'EST PLUTOT PRECISEMENT EN CELA QUE S'EXPRIME SA CHARITE. » § 243

Les paroisses pourraient tirer profit des cérémonies du baptême, des sacrements de communion et de confirmation et des funérailles pour accompagner les familles dans leur cheminement de foi. Les diocèses pourraient offrir des centres d'assistance matrimoniaux et des agents de pastorale spécialisés. De même, le secrétariat des paroisses pourrait être formé et serait capable d'accueillir les couples et les familles et de traiter les urgences.

Éclairer les crises, les angoisses et les difficultés « Chaque crise cache une bonne nouvelle qu'il faut savoir écouter en affinant l'ouïe du cœur. » § 232

« Dans ces circonstances, certains ont la maturité nécessaire pour élire de nouveau l'autre comme compagnon de route, au-delà des limites de la relation, et acceptent avec réalisme qu'il ne peut satisfaire tous les rêves caressés. » § 238

Chaque crise est l'occasion de devenir un nouveau « oui » dans un amour qui renaît plus fort, transformé, mûri et illuminé.

Le pape a déjà mis en place des procédures pour rendre les demandes de nullité de mariage moins longues et que certaines décisions peuvent être prises par l'évêque du diocèse. Il rappelle que ces situations de fragilité exigent une connaissance des conséquences sur les enfants car elles blessent leurs âmes.

Certaines situations complexes

Il faut offrir une pastorale différenciée selon les contextes sociaux rencontrés. Pour ce qui est des mariages mixtes ou de disparité de culte, l'Évangile accueille les situations pour rendre possible l'éducation des enfants à la foi chrétienne. Pour ce qui est des mariages de personnes de même sexe, « (...) il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille. » § 251 (...) mais veiller à ce que ces personnes puissent bénéficier de l'aide nécessaire pour comprendre et réaliser pleinement la volonté de Dieu dans leur vie ».

Quand la mort transperce de son sigillon

L'Église accompagne et supporte des familles dans le deuil. Particulièrement les veuves surtout quand elles vivent dans l'indigence. Elle nous demande de prier pour les personnes qui sont touchées par le deuil et les encourager à vivre l'espérance dans la vie éternelle. « Car pour ceux qui meurent en toi, Seigneur, la vie n'est pas détruite, elle est transformée. » § 256

Comment mieux accompagner toutes ces personnes ? Notre diocèse le peut-il ?